

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2012-0181/DC/SED du 28 novembre 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS)**

NOR : HASX1230675S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 28 novembre 2012,  
Vu la décision n° 2010-09-027/MJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (CNEDIMTS) ;  
Vu la décision n° 2011-03-053/MJ du 2 mars 2011 portant nomination du président de la CNEDIMTS ;  
Vu la décision n° 2011-06-069/MJ du 22 juin 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;  
Vu la décision n° 2011-10-090/MJ du 26 octobre 2011 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;  
Vu la décision n° 2012-0016/DC/SED du 8 mars 2012 portant nomination d'un vice-président de la CNEDIMTS ;  
Vu la décision n° 2012-0073/DC/SED du 24 mai 2012 portant nomination de membres de la CNEDIMTS ;  
Vu la décision n° 2012-0113/DC/SED du 28 juin 2012 portant nomination d'un membre de la CNEDIMTS ;  
Vu la déclaration d'intérêts transmise par le candidat ;  
Vu le Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et technologies de santé mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, avec voix délibérative, M. Philippe HENRY, en remplacement de M. Jean-Pierre PRUVO, démissionnaire.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 novembre 2012.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU